

TITRE Ier : DE LA SCOLARITÉ.

Santé et PNCVT

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	25/01/2020
------	------------

Juridiction / Nature	ARRETE
----------------------	--------

NOR / Numéro	TASP9622828A
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006105764
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Pendant la durée totale de la formation, une franchise maximale de dix jours ouvrés par année de scolarité peut être accordée aux élèves pour raison de santé. [...]

[...] laquelle le sujet est tiré au sort par le candidat parmi les questions préparées par le jury ;
- d'autre part, la réalisation de techniques d'analyses biomédicales dans au moins deux disciplines de biologie [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE TASP9622828A du 25 janvier 2020, « TITRE Ier : DE LA SCOLARITÉ. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006105764> (consulté le 29 août 2026).